



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE HAUT-RHIN

ARRETE N°26/2019 DU 12 SEPTEMBRE 2019

Mettant à l'enquête publique unique le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin et les projets de Périmètres Délimités des Abords sur les communes de Réguisheim, Niederentzen et Oberentzen

Le Président,

- VU** le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-19 et R.153-8 ;
- VU** le code du patrimoine et notamment ses articles L.621-31 et R.621-93
- VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-3 et R.123-9 ;
- VU** la délibération du Conseil de Communauté du Centre Haut-Rhin du 27 octobre 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur son territoire ;
- VU** la délibération du Conseil de Communauté du Centre Haut-Rhin du 28 mai 2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;
- Vu** les délibérations des conseils municipaux de Niederentzen, Réguisheim et Oberentzen, sur leur Périmètre Délimité des Abords (PDA) respectif, datées respectivement des 20 septembre, 18 octobre et 22 octobre 2018 ;
- VU** la délibération du Conseil de Communauté du Centre Haut-Rhin du 28 mai 2019 prononçant l'accord de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin sur les deux projets de périmètre délimité des abords autour des édifices protégés situés à Réguisheim et Niederentzen (dont le périmètre impact Oberentzen) ;
- VU** les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;
- VU** la décision de M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 9 juillet 2019 désignant M. Noël HORNY, Conservateur des Hypothèques, retraité, en qualité de commissaire enquêteur ;

ARRETE**ARTICLE 1^{er}**

Il sera procédé à **une enquête publique unique** portant sur :

- le projet de **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)** de la Communauté de Communauté du Centre Haut-Rhin (CCCHR), destiné à définir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la CCCHR et la réglementation d'urbanisme relative à l'utilisation des sols,

- les projets de délimitations de **deux Périmètres Délimités des Abords (PDA)** autour des édifices protégés de Réguisheim (clocher de l'église Saint-Etienne) et de Niederentzen (église Saint-Agathe), destinés à définir les immeubles qui forment un ensemble cohérent avec le monument historique ou qui contribuent à sa conservation ou à sa mise en valeur. Le périmètre de protection de l'église de Niederentzen s'étend sur la commune d'Oberentzen.

ARTICLE 2

La durée de l'enquête publique unique portant sur ces deux projets est fixée à **32 jours** à compter du **7 octobre 2019 jusqu'au 7 novembre 2019 inclus**.

ARTICLE 3

M. Noël HORNY, Conservateur des Hypothèques, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

ARTICLE 4

Les pièces du dossier (sur support papier), ainsi que le registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur pourront être consultés au siège de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin à l'adresse suivante : 6, Place de l'Eglise 68190 ENSISHEIM au R.D.C. (rez-de-chaussée), ainsi que dans les mairies des communes membres concernées pendant 32 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture (dont les détails figurent ci-dessous) du 7 octobre 2019 au 7 novembre 2019 inclus :

NIEDERHERGHEIM	6, Place de la Mairie 68127 NIEDERHERGHEIM	Du lundi au vendredi de 8h à 12h et le lundi après-midi de 14h à 16h30
OBERENTZEN	27, rue Principale 68127 OBERENTZEN	lundi de 14h15 à 18h30 mardis et vendredis de 8h15 à 11h30 mercredi de 9h30 à 11h30 jeudi de 14h15 à 18h30
NIEDERENTZEN	14, rue Principale 68127 NIEDERENTZEN	Le lundi de 15h à 17h30 les mardis, mercredis et vendredis de 10h à 12h le jeudi de 15h à 18h30
OBERHERGHEIM	72, rue Principale 68127 OBERHERGHEIM	lundi de 17h à 19h30 et mardi au vendredi de 10h à 12h
ENSISHEIM	R.D.C. 6, Place de l'Eglise 68190 ENSISHEIM	lundi au mercredi de 8h à 12h et de 14h à 17h 30 jeudi de 8h à 12h et de 14h à 19h vendredi 8h à 12h30
REGUISHEIM	40, rue grand'rue 68890 REGUISHEIM	lundi, mercredi et jeudi de 10h à 12h - 16h à 18h mardi fermé le matin - 16h à 18h vendredi de 8h à 12h - 14h à 16h
MEYENHEIM	10, Grand'Rue 68890 MEYENHEIM	lundi de 8h30 à 12h - 13h à 18h mardi de 8h30 à 12h mercredi : fermé jeudi de 8h30 à 12h vendredi de 8h30 à 12h - 13h à 17h30
MUNWILLER	23, rue Principale 68250 MUNWILLER	le mardi de 14h à 19h le vendredi de 14h à 19h
BILTZHEIM	Rue de Rouffach 68127 BILTZHEIM	lundi et mercredi : fermé mardi de 10h à 12h - 16h à 19h jeudi de 10h à 12h - de 16h à 18h vendredi de 16h à 18h
CCCHR	R.D.C. 6, Place de l'Eglise 68190 ENSISHEIM	lundi au mercredi de 8h à 12h et de 14h à 17h30 jeudi de 8h à 12h et de 14h à 19h vendredi 8h à 12h30

Le dossier d'enquête publique complet sera également consultable sur le site internet de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin : <http://ccchr.fr/cadre-de-vie/urbanisme/> et sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/1436> pendant toute la durée de l'enquête du 7 octobre 2019 au 7 novembre 2019.

Un accès gratuit au dossier d'enquête publique complet est également assuré sur un poste informatique situé au R.D.C. à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin située 6, Place de l'Eglise 68190 à ENSISHEIM, siège de l'enquête publique, aux mêmes dates et horaires d'accès que le dossier papier (cf. 1^{er} alinéa ci-dessus).

Le dossier d'enquête publique se compose :

- Du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) avec évaluation environnementale, arrêté par délibération du conseil municipal du 28 mai 2019,
- Du bilan de la concertation détaillé dans cette délibération,
- Des avis et observations émis lors de la consultation sur le projet de PLUI arrêté,
- De l'avis de l'autorité environnementale (Mission Régionale de l'Autorité Environnementale) en date du 12 septembre 2019 portant sur l'évaluation environnementale du projet de PLUI,
- Des projets des deux périmètres délimités des abords,
- De la note relatant les éléments de l'article R. 123-8 du code de l'environnement,
- De la note de présentation non-technique du projet de PLUI et des projets de périmètres délimités des abords des monuments historiques, objets de l'enquête publique unique, telle qu'exigée par l'article L. 123-6 du code de l'environnement.

NIEDERHERGHEIM	6, Place de la Mairie 68127 NIEDERHERGHEIM	Du lundi au vendredi de 8h à 12h et le lundi après-midi de 14h à 16h30
OBERENTZEN	27, rue Principale 68127 OBERENTZEN	lundi de 14h15 à 18h30 mardis et vendredis de 8h15 à 11h30 mercredi de 9h30 à 11h30 jeudi de 14h15 à 18h30
NIEDERENTZEN	14, rue Principale 68127 NIEDERENTZEN	Le lundi de 15h à 17h30 les mardis, mercredis et vendredis de 10h à 12h le jeudi de 15h à 18h30
OBERHERGHEIM	72, rue Principale 68127 OBERHERGHEIM	lundi de 17h à 19h30 et mardi au vendredi de 10h à 12h
ENSISHEIM	R.D.C. 6, Place de l'Eglise 68190 ENSISHEIM	lundi au mercredi de 8h à 12h et de 14h à 17h 30 jeudi de 8h à 12h et de 14h à 19h vendredi 8h à 12h30
REGUISHEIM	40, rue grand'rue 68890 REGUISHEIM	lundi, mercredi et jeudi de 10h à 12h - 16h à 18h mardi fermé le matin - 16h à 18h vendredi de 8h à 12h - 14h à 16h
MEYENHEIM	10, Grand'Rue 68890 MEYENHEIM	lundi de 8h30 à 12h - 13h à 18h mardi de 8h30 à 12h mercredi : fermé jeudi de 8h30 à 12h vendredi de 8h30 à 12h - 13h à 17h30
MUNWILLER	23, rue Principale 68250 MUNWILLER	le mardi de 14h à 19h le vendredi de 14h à 19h
BILTZHEIM	Rue de Rouffach 68127 BILTZHEIM	lundi et mercredi : fermé mardi de 10h à 12h - 16h à 19h jeudi de 10h à 12h - de 16h à 18h vendredi de 16h à 18h
CCCHR	R.D.C. 6, Place de l'Eglise 68190 ENSISHEIM	lundi au mercredi de 8h à 12h et de 14h à 17h30 jeudi de 8h à 12h et de 14h à 19h vendredi 8h à 12h30

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique complet et consigner ses observations sur les registres d'enquête unique déposés au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies concernées (détails dans le tableau ci-dessous) ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin située 6, Place de l'Eglise 68190 à ENSISHEIM.

Les observations peuvent également être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-1436@registre-dematerialise.fr

Le public pourra également consigner ses observations sur le registre dématérialisé tenu à sa disposition sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/1436>

Pour information : toutes les observations déposées manuscritement ou par mail seront rendues publiques sur le registre dématérialisé. Dans le cas où l'auteur de l'observation souhaite rester anonyme, ce dernier devra le formuler expressément dans son observation afin que cela puisse être pris en compte.

ARTICLE 5

L'évaluation environnementale du projet de PLUI et son résumé non-technique sont compris dans le rapport de présentation (tome 1.3) du projet de PLUI arrêté conformément aux articles L.104-4 et R.151-3 du code de l'urbanisme.

ARTICLE 6

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, siège de l'enquête publique, au R.D.C. du bâtiment :

- le lundi 7 octobre 2019 de 8 h à 10 h au R.D.C.,
- le jeudi 7 novembre 2019 de 17 h à 19 h au R.D.C.,

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les mairies concernées aux jours et horaires suivants :

- le jeudi 10 octobre 2019 de 10 h à 12 h, à la mairie de NIEDERHERGHEIM,
- le jeudi 10 octobre 2019 de 14 h à 16 h, à la mairie d'OBERENTZEN,
- le lundi 14 octobre 2019 de 15 h à 17 h, à la mairie de NIEDERENTZEN,
- le lundi 14 octobre 2019 de 17h 30 à 19 h 30, à la mairie d'OBERHERGHEIM,
- le jeudi 17 octobre 2019 de 17 h à 19 h, à la mairie d'ENSISHEIM,
- le vendredi 18 octobre 2019 de 10 h à 12 h, à la mairie de REGUISHEIM,
- le vendredi 18 octobre 2019 de 13 h à 15 h, à la mairie de MEYENHEIM,
- le mardi 22 octobre 2019 de 14 h 30 à 16 h 30, à la mairie de MUNWILLER,
- le mardi 22 octobre 2019 de 17 h à 19 h, à la mairie de BILTZHEIM,
- le mardi 5 novembre 2019 de 10 h à 12 h, à la mairie d'ENSISHEIM.

ARTICLE 7

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 4, les registres sont transmis au commissaire enquêteur et clos par lui.

Il disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin le dossier d'enquête avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées au titre des deux projets soumis à l'enquête publique (projet de PLUI et projets de périmètres délimités des abords).

Le Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à l'autorité compétente pour créer les périmètres délimités des abords (Préfet de Région) et au Président du Tribunal Administratif.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin 6, Place de l'Eglise 68190 ENSISHEIM au R.D.C. aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera également adressée par M. le Président aux mairies des communes membres concernées ainsi qu'à la Préfecture du Haut-Rhin, ainsi qu'à la Sous- Préfecture de Thann-Guebwiller pour y être tenue à la disposition du public pendant un an.

ARTICLE 8

Le maître d'ouvrage du projet du PLUI est la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin. Toute information relative à l'enquête publique peut être demandée par écrit à Monsieur Michel HABIG, Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, au siège de la Communauté de Communes à l'adresse suivante :
CCCHR 6, Place de l'Eglise 68190 ENSISHEIM.

Le maître d'ouvrage des projet de PDA est le Préfet de région, Préfecture de la Région Grand-Est Monsieur le Préfet de Région 5, Place de la République, 67073 STRASBOURG CEDEX représenté par la DRAC Grand Est/udap 68. Toutes informations relatives à l'enquête publique unique peuvent être demandées par écrit à la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est (DRAC Grand Est) /Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP 68), à Madame Pauline LOTZ, Architecte des bâtiments de France à l'adresse suivante : 17, Place de la Cathédrale 68 000 COLMAR et/ou udap.haut-rhin@culture.gouv.fr

ARTICLE 9

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique unique et ses modalités sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département, L'ALSACE et les Dernières Nouvelles d'Alsace.

Cet avis sera également affiché au siège de la Communauté de Communes à Ensisheim et dans les neuf mairies des communes membres de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin.

Il sera également publié sur les panneaux électroniques de la Ville d'ENSISHEIM.

Il sera également publié sur le site Internet de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin.

ARTICLE 10

Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUI et le Préfet de Région créera les périmètres délimités des abords par arrêté préfectoral.

ARTICLE 11

Copie du présent arrêté sera adressée à :

M. Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Thann-Guebwiller

M. Le Préfet du Département du Haut-Rhin,

M. Le Préfet de la Région Grand-Est,
A. M. les Maires des communes membres concernées,
A M. le commissaire-enquêteur,

Pour exécution, chacun en ce qui le concerne.

Fait à ENSISHEIM, le 12 septembre 2019

Le Président de la C.C.C.H.R.

Michel HABIG



A blue ink handwritten signature, appearing to be 'MH', is written over the official seal.